



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 130639

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les nouveaux taximètres. En effet, les artisans taxis doivent s'équiper à la fois de nouvelles bornes indiquant leur disponibilité, mais également d'un nouveau taximètre équipé notamment d'une imprimante permettant la délivrance d'un reçu. Or cet équipement coûte plus cher que ce qui était annoncé au départ (2 500 euros contre 500 euros), et bon nombre de taxis s'interrogent sur le fait de savoir si l'adaptation de leurs taximètres actuels par une mise à jour logicielle ne pourrait pas être envisagée. Cette solution sans doute moins coûteuse permettrait une mise aux normes plus rapide de l'ensemble des véhicules. Elle souhaiterait connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130639

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)